



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juillet conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. François COURTINE, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, M. André JAULHAC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Christelle BOUTET (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT), Mme Pascale DRELON-BEC (pouvoir à M. André JAULHAC), Mme Dominique BRU (pouvoir à M. Philippe LE REVEREND)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2021

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1		x	Vie municipale	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8/6/2021	A. DELRIEU
2		x	Informations	- Notification de subventions - Acquisition 3 rue du moine de Montaudon - Recours en annulation : ordonnances de clôture d'instruction - Acquisition et démolition de l'ancienne station-service : signature de la convention avec la DREAL - Eboulements rocheux : fin des travaux et compte rendu du CEREMA - Construction de 4 logements individuels locatifs Lotissement Les Cayrouses - Déclaration d'intention d'aliéner	A. DELRIEU
3	x		Finances	Budget principal - Décision modificative n°2	D. IRLANDE
4	x		Projets	Aménagement d'un espace de stationnement pour le centre historique – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	A. DELRIEU
5	x		Eclairage public	Economies d'énergie dans la traverse du centre bourg	D. IRLANDE
6	x		Affaires scolaires	Ecoles numériques 2021 - Approbation de la convention financière	A. DELRIEU
7	x		Finances	Préservation et réhabilitation de l'église – Demande de subvention auprès du Conseil départemental	I. MELLIN
8	x		Finances	Requalification du parking de la maternelle – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau	K. FRANCOIS, D. IRLANDE
9	x		Personnel	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence	A. DELRIEU

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 8 juin 2021, que le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur Philippe LETANG, en l'absence de Madame le maire, ouvre la séance à 20h15.

1) Informations

- Notification de subventions

Mme le maire informe les conseillers municipaux que la commune s'est vu accorder les subventions suivantes :

- Etat - DETR – Transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors : 98 357€
- Etat - DSIL relance – Travaux de préservation et de réhabilitation de l'église : 22 399€
- Région – Aide aux équipements sportifs de proximité – Rénovation du gymnase : 47 275€
- Restent toujours en attente les réponses concernant les demandes de subventions suivantes : DETR programme voirie 2021, DETR travaux de sécurisation et réfection de la route à la suite des éboulements rocheux, DSIL relance transition énergétique.

- Acquisition 3 rue du moine de Montaudon – Recours en annulation : ordonnances de clôture d'instruction

Mme le maire informe les conseillers municipaux que le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a communiqué à la commune les ordonnances de clôture d'instruction des requêtes en annulation concernant les dossiers suivants :

- dossier 2100363-1 - clôture de l'affaire fixée au 8 juillet à 12h.

- dossier 2100881-1 - clôture de l'affaire fixée au 12 juillet à 12h.

De nouveaux mémoires ont été produits par les parties adverses dans le cadre de ces deux affaires. La mairie a été invitée par le Tribunal administratif à produire ses éventuelles observations aussi rapidement que possible.

Mme le maire dit aux conseillers que les dossiers ont été communiqués à Me VERDIER, avocat de la commune, le 29 juin.

- Acquisition et démolition de l'ancienne station-service : signature de la convention avec la DREAL

Mme le maire informe les conseillers municipaux que la convention portant définition des modalités techniques et financières de l'acquisition et de la démolition de l'ancienne station-service, validée par délibération du conseil municipal du 11 mars 2021, a été signée par Monsieur le Préfet de Région le 23 juin 2021. L'acompte provisionnel de 25% du montant total de l'opération estimé à 170 000€ TTC a été demandé.

- Eboulements rocheux : fin des travaux et compte rendu du CEREMA

Mme le maire informe que les travaux de sécurisation de la route des Blattes à la suite des éboulements rocheux réalisés par l'entreprise BERTRAND sont achevés, pour un montant de 48 514.00€ HT. Le CEREMA a validé le bon achèvement des travaux (voir le rapport mis en pièce jointe). Par conséquent les interdictions de circulation ont été levées.

- Construction de 4 logements individuels locatifs - Lotissement Les Cayrouses

Mme le maire informe les conseillers que la Préfecture a pris une décision de financement au profit de POLYGONE concernant la construction de 4 logements individuels locatifs (3 PLUS, 1 PLAI) situés Lotissement les Cayrouses.

- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA):

Mme le maire rappelle que les DIA reçues en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal ont été récapitulées dans un tableau mis en pièce annexe.

2) Finances – Budget principal – Décision modificative n°2

M. Didier IRLANDE dit qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le budget principal. L'application HELIOS a été déployée durant l'année 2007 dans le Cantal. Il s'avère que le compte 5412 qui retrace les versements et restitutions des fonds de caisse n'était pas soldé. Sur la période antérieure à 2007, le versement d'un régisseur accompagné de la restitution du fonds de caisse, a priori, a donné lieu à émission d'un titre global, sans émargement du compte 5412 qui est demeuré débiteur. Il convient donc de régulariser la situation en soldant cette pièce N°846690043 de 45 € de l'exercice. Pour cela, il est proposé l'émission d'un mandat ordinaire article 678 d'un montant 45€ pour " régularisation fonds de caisse régies 2007 non soldé". Les crédits budgétaires étant insuffisants au chapitre 67, une décision modificative est nécessaire au préalable.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles	BP 2021 €	Réalisé
c/6718 (crédit d'impôt casino)	1000.00€	462.00€
c/673 (erreur acompte dotation COVID)	0.00€	1000.00
c/6748 (opération chèques cadeaux)	500.00€	0.00€
Total	1500.00€	1462.00€

LE CONSEIL,

VU le BP 2021,

VOTE la décision modificative n°2 suivante concernant le budget principal :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
chapitre 67 - c/6718	- 538.00€	
chapitre 67 - c/673	+1 000.00€	
chapitre 67 - c/678	+ 45.00€	
chapitre 011 - c/60632	- 507.00€	
Total section	00.00€	

Unanimité

3) Projets - Aménagement d'un espace de stationnement intégré au cœur du centre historique – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Mme le maire rappelle aux conseillers que la commune a fait l'acquisition, le 7 mai 2021, du bien situé 3 rue du moine de Montaudon, dans le cadre d'une procédure de préemption, en vue d'y aménager un espace de stationnement intégré au cœur du centre historique.

D'autre part, elle rappelle également que le CIT du Conseil départemental a été mandaté (mars 2021) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la collectivité dans son projet global d'aménagement et de requalification du centre historique. Dans ce cadre, le CIT élabore actuellement un projet de cahier des charges pour lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

En complément, il a été demandé au CIT de proposer à la collectivité une convention d'AMO afin de réaliser une étude préalable allant jusqu'à l'avant-projet sommaire (APS) concernant l'aménagement d'un espace de stationnement intégré au cœur du centre historique.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- esquisser un plan d'aménagement intégré d'un espace de stationnement dimensionné pour accueillir 30 véhicules, avec une entrée des véhicules par la rue Laborie, et un accès pour les piétons et cyclistes côté rue du moine de Montaudon ;
- constituer une base solide de réflexion pour la commission Urbanisme et travaux ; celle-ci devra notamment porter une réflexion concernant l'aménagement de l'espace collectif non dédié au stationnement des véhicules (parc arboré, espaces partagés, verger public, etc.) ;
- prévoir dans l'aménagement la gestion intégrée des eaux pluviales, conformément aux recommandations de l'Agence de l'eau ;
- préciser un chiffrage prévisionnel de l'aménagement ;
- intégrer ce projet dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre d'aménagement et de requalification du centre historique.

Mme le maire rappelle enfin que des crédits d'ingénierie ont été prévus au budget primitif 2021 à l'opération n°51 intitulée « Aménagement du centre historique ».

Après avoir rappelé que les élus de la minorité soutiennent ce projet, M. Philippe LE REVEREND souligne l'importance de la sémantique. Il précise que la formule d'« aménagement intégré », assez technique, n'est pas forcément accessible à l'ensemble de la population. M. André JAULHAC suggère le terme de « parc », afin de mettre l'accent sur le caractère végétal et paysager.

M. Philippe LETANG dit que l'enrobé devra effectivement être réduit au strict nécessaire.

LE CONSEIL,

VU la décision n°2021-01 en date du 9 février 2021 de préemption du bien situé 3 rue du moine de Montaudon, en vertu de :

- d'une part la délibération n°2020-027 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autre part l'arrêté 92-2020 du 12 novembre 2020 portant délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbaine au profit du maire de la commune de VIC-SUR-CERE ;

VU la délibération n°2021- du 3 mai 2021 donnant autorisation à Mme le maire de signer l'acte d'acquisition du bien,

VU la proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du CIT relative à l'aménagement d'un espace de stationnement intégré au cœur du centre historique ;

VU le BP 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Urbanisme et travaux du 3 février 2021, concernant le projet de préemption du bien situé 3 rue du moine de Montaudon ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Urbanisme et travaux du 1^{er} juillet 2021, concernant le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

DECIDE de confier à l'Agence départemental Cantal Ingénierie et Territoires une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser une étude préalable, jusqu'au stade avant-projet sommaire (APS), concernant l'aménagement d'un espace de stationnement intégré au cœur du centre historique, pour un montant de 2 566.69€ HT.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

4) Eclairage public - Economies d'énergie dans la traverse du centre bourg

Mme Katia FRANCOIS expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 32 700€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 8 175,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

M. André JAULHAC dit que cette opération est pertinente, source d'économie d'énergie, et qu'elle aura un impact positif sur la biodiversité.

M. Didier IRLANDE ajoute que cette opération aura l'avantage d'apporter une harmonisation de l'éclairage le long de la route nationale.

LE CONSEIL,

VU le BP 2021,

DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet Economies d'énergie dans la traverse du centre bourg.

AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours, et DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévues au BP 2021.

Unanimité

5) Affaires scolaires – Socle numérique pour les écoles élémentaires - Approbation de la convention financière

Mme le maire rappelle aux conseillers que la commune avait sollicité l'octroi d'une subvention de 70% de la part de l'Etat au titre du Plan de relance et de l'appel à projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » » concernant le remplacement du matériel informatique à l'école élémentaire.

La commune a obtenu ce financement d'un montant de 14 750.50€.

Mme le maire dit qu'il convient de donner compétence au représentant de la collectivité d'approuver la convention financière relative au projet Ecoles numériques 2021.

LE CONSEIL,

VU le BP 2021,
VU la délibération n°2021-016 du 11 mars 2021,

APPROUVE les termes de la convention financière relative au projet Ecoles numériques 2021

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

6) Finances - Préservation et réhabilitation de l'église – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la conservation-restauration des Monuments historiques

Mme Isabelle MELLIN rappelle que l'église Saint-Pierre a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 11 juin 1990. Une sécurisation du porche d'entrée de l'église et de l'accès au public a été réalisée par un emmaillotage de la corniche, très délitée, à l'aide d'un filet de protection. D'autre part, une opération d'entretien a été réalisée du 16 au 18/11/2020 consistant à démousser la couverture et supprimer le lierre qui envahit le mur nord du chœur.

La municipalité souhaitant engager des travaux plus importants de sécurisation et de préservation de l'église, les services de la DRAC ont effectué une visite de l'édifice le 6 octobre 2020. L'état des lieux un certain nombre de désordres sur les parements extérieurs, la couverture, les combles, le clocher et l'intérieur du bâtiment.

La DRAC a donc préconisé dans son compte rendu la réalisation d'une mission de diagnostic sur l'ensemble des toitures (couvertures et charpente) et des parements extérieurs afin de répertorier de façon exhaustive l'ensemble des désordres et de disposer d'une estimation chiffrée des travaux à entreprendre. Ce diagnostic devra aboutir à une proposition de restauration comprenant un phasage et une priorisation des travaux.

D'autre part, le rapport a indiqué des interventions à programmer rapidement, comprenant :

- la reprise de la toiture de la chapelle nord, afin de stopper les infiltrations dans les meilleurs délais
- plus généralement, la révision et l'entretien complet de l'église et du clocher ;
- la consolidation de l'entrait fracturé (charpente).

Enfin, la commune a sollicité des devis auprès d'entreprises pour deux interventions complémentaires relatives à la mise en sécurité de l'édifice :

- Travaux d'entretien et de restauration de vitraux, notamment :
 - *la baie n°6 demande attention, le panneau 1 nécessitant une prise en charge. On peut en effet y voir des casses instables qui risquent de tomber et de créer des lacunes.
 - *la changement du verre cassé sur la fenêtre de l'escalier (une précision à se faire confirmer par la DRAC sur la couleur du verre (soit identique à celui en place soit rouge plaqué comme ceux du dessous).
- Travaux de maçonnerie :
 - *réfection de la corniche en surplomb du porche d'entrée
 - *réfection de l'escalier d'entrée (rejointoiement et gommage des pierres) dont la dégradation en cours est prononcée.

Ces travaux de préservation de l'église Saint Pierre s'inscrivent dans un projet global de réaménagement du centre historique de VIC-SUR-CERE, qui est inscrit dans la candidature du programme Petites Villes de demain au titre de la revitalisation du centre-bourg.

LE CONSEIL,

VU le BP 2021,

APPROUVE le programme, et sollicite l'octroi d'une subvention de la part du Conseil départemental au titre de la conservation-restauration des Monuments historiques.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes €		Taux
Travaux d'entretien (toiture, charpente, vitraux)	13 860.00	Etat – DSIL relance 2021	14 471.76	46.46%
Travaux de conservation restauration (corniche)	17 290.00	Etat – DRAC – travaux d'entretien	4 158.00	13.35%
		Etat – DRAC – travaux de conservation restauration	5 187.00	16.65%
		Conseil départemental	4 500.00	14.45%
		Autofinancement	8 020.24	9.10%
TOTAL	31 150.00	TOTAL	31 150.00	

SOLLICITE auprès de M. le Préfet la possibilité de déroger à la limite de 80% de financement pour les travaux de préservation de l'église Saint Pierre.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

7) Finances - Requalification du parking de la maternelle – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Mme Katia FRANCOIS rappelle aux conseillers que le projet de requalification du parking de la maternelle et du dojo a été retenu au budget primitif 2021.

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- requalifier cet espace de stationnement très fréquentée quotidiennement, et actuellement fortement dégradée ;
- sécuriser l'accès des élèves de la maternelle au restaurant scolaire sur la voie communale Murat Sistrière ;
- améliorer l'aspect fonctionnel de la place, aujourd'hui très contrainte et très difficile à entretenir (déneigement notamment) ;

Comme suite à une rencontre avec les services de l'Agence de l'eau, il a été demandé à l'entreprise EATP de revoir le projet initial, en prenant en compte une gestion intégrée des eaux pluviales.

En effet, une subvention de l'Agence de l'eau sur la thématique « réduction des pollutions domestiques et pluviales » permet de soutenir ce projet, en finançant à 70% (pour les dossiers déposés avant le 30 septembre 2021) l'ensemble des dépenses contribuant à la désimperméabilisation des sols.

L'entreprise EATP a donc dessiné un nouveau plan de masse, identifiant les techniques alternatives de gestion des eaux de pluie retenues.

Celles-ci consistent en :

- la création d'une noue d'infiltration engazonnée, raccordée à une surverse maçonnée ;
- l'ingénierie pour le dimensionnement de la noue ;
- la création de places de stationnement en dalle alvéolaires béton ;
- le reprofilage de la surface pour façonner les pentes vers la zone perméable.

M. Philippe LE REVEREND fait part d'un retour d'expérience concernant l'aménagement de places de stationnement en dalles alvéolaires avec des cailloux : un problème récurrent était la dispersion de cailloux sur l'enrobé, ces derniers se coinçant sous les pneus des véhicules.

Mme Katia FRANCOIS précise qu'il est prévu que les cailloux soient positionnés plus profondément afin d'éviter ce problème.

Elle ajoute qu'il va être étudié la possibilité de créer un espace vert sur environ 50m², attenant à la cour de l'école maternelle. En effet, cette demande a été faite en conseil d'école, et évoquée lors de la commission urbanisme et travaux.

M. André JAULHAC veut souligner l'utilité du travail en commission.

M. Didier IRLANDE démontre qu'il convient de solliciter cette subvention de l'Agence de l'eau, qui permettrait d'améliorer fortement le projet, tout en optimisant l'autofinancement retenu au budget.

Il ajoute que le plan de financement de cette opération subisse des évolutions pour deux raisons :

- possibilité de modifier le projet afin d'y intégrer un espace vert dédié à l'école maternelle (hypothèse à travailler en commission Urbanisme et travaux) ;
- obtention de certaines subventions en attente d'instruction, notamment la DETR.

L'instruction de la demande de subvention par l'Agence de l'eau aura lieu autour du 15 septembre.

LE CONSEIL,

VU l'appel à projet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne concernant la gestion des eaux pluviales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Urbanisme et travaux du 1^{er} juillet 2021,

SOLLICITE une aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation du projet de gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre de l'opération d'aménagement et de requalification de l'espace de stationnement de l'école maternelle et du dojo.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
Gestion intégrée des eaux pluviales	42 329,00	Agence de l'eau (70%)	29 630,30
		Autofinancement (30%)	12 699,00
TOTAL	42 329,00		42 329,00

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

8) Personnel - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence

Mme le maire rappelle aux conseillers que par délibération n°2021-054 du 8 juin 2021, le conseil municipal a décidé de créer un poste dans le cadre dispositif du parcours emploi compétence. Un agent a été recruté le 14 juin 2021 pour une durée de 9 mois au sein du service espaces verts de la commune. Mme le maire ajoute que Pôle Emploi a confirmé la possibilité pour la commune de créer un autre emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, pour une personne éligible et résidante sur une commune située en zone de revitalisation rurale ZRR. Elle rappelle que ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Les conditions sont les suivantes : taux de prise en charge de 80% du smic horaire brut ; durée hebdomadaire possible : de 20H à 30H ; durée initiale du contrat : de 6 à 9 mois ; durant le déroulement du contrat le salarié n'est pas comptabilisé dans l'effectif de la commune ; au terme de son contrat aucune prime de fin de contrat n'est à verser.

Madame le Maire propose de créer un nouvel emploi dans le cadre du parcours emploi compétences.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Agent d'entretien polyvalent

Durée du contrat : 6 à 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 28h

Rémunération : SMIC

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Unanimité

M. Philippe LE REVEREND prend la parole au sujet de l'installation des nouveaux abris-bus, couleur « bleu pétard ». Il dénonce une pollution visuelle dommageable à l'harmonie des paysages, au service de la politique de communication de la Région. Il demande à Mme le maire de bien vouloir faire remonter cette information auprès des élus régionaux.

M. Lionel BOUYGES précise cependant que les enfants sont très satisfaits d'avoir un abri en cas de mauvais temps.

Mme Katia FRANCOIS ajoute que l'Architecte des bâtiments de France avait préalablement donné son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 21h17.

Fait à VIC-SUR-CERE, le 28/09/2021

Annie DELRIEU

Le maire